

Consignes sanitaires liées au coronavirus

Le ministère des Solidarités et de la Santé actualise ses recommandations régulièrement pour protéger votre santé et vous recommander les bons gestes à adopter face au Coronavirus COVID-19.

Pour les personnes revenant de Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), de Singapour, de Corée du Sud, d'Iran, ou des régions de Lombardie et de Vénétie en Italie.

Pendant les 14 jours suivant le retour :

- Surveillez votre température 2 fois par jour.
- Surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...).
- Portez un masque chirurgical lorsque vous êtes en face d'une autre personne et lorsque vous devez sortir.
- Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique.
- Évitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...).
- Évitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...).
- Évitez toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...).
- Travailleurs/étudiants : dans la mesure du possible, privilégiez le télétravail et évitez les contacts proches (réunions, ascenseurs, cantine...).
- Les enfants, collégiens, lycéens ne doivent pas être envoyés à la crèche, à l'école, au collège ou au lycée, compte tenu de la difficulté à porter un masque toute la journée.

En cas de signes d'infection respiratoire (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) dans les 14 jours suivant le retour d'une zone où circule le virus :

- Contactez le Samu Centre 15 en faisant état de vos symptômes et de votre séjour récent.
- Évitez tout contact avec votre entourage et conservez votre masque.
- Ne vous rendez pas chez votre médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

Je rentre d'une zone à risque, on me demande de rester chez moi, que faire ?

Si vous rentrez d'une zone à risque le télétravail est à privilégier pendant les 14 jours suivant votre retour.

Si vous êtes mis à l'isolement ou si vous êtes maintenu à domicile, la sécurité sociale a mis en place un système dérogatoire qui vous permet de bénéficier de 20 jours d'arrêt de travail avec indemnités, sans délai de carence.

Une telle situation peut se présenter si vous êtes un cas contact, un cas confirmés, si vous revenez d'une zone à risque ou si vous êtes parent d'enfants qui doivent être isolés.

Pour être valide, l'arrêt de travail doit être signé par un médecin de l'Agence régionale de Santé.

Dois-je porter un masque ?

Le port du masque chirurgical est recommandé si vous avez séjourné en Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), à Singapour, en Corée du Sud, en Iran, ou dans les régions de Lombardie et de Vénétie en Italie, pendant les 14 jours suivant leur retour. Il est également recommandé si vous êtes malades pour éviter de diffuser la maladie par voie aérienne.

Le port de ce type de masque si vous n'êtes pas malade ou si vous n'avez pas voyagé dans une zone touchée par le virus afin d'éviter d'attraper le Coronavirus COVID-19 n'est pas recommandé et son efficacité n'est pas démontrée.

Comme pour l'épisode de grippe saisonnière, les "gestes barrières" sont efficaces.

Que sont les gestes barrières ?

Face aux infections respiratoires, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Se laver les mains régulièrement.
- Tousser ou éternuer dans son coude.
- Utiliser des mouchoirs à usage unique.
- Porter un masque quand on est malade.

Y a-t-il suffisamment de masques en France ?

Oui, 15 millions de masques chirurgicaux du stock national vont être mis en circulation. Les 138 établissements de santé qui prennent en charge des cas confirmés de Coronavirus COVID-19 vont recevoir des dotations de masques chirurgicaux dès vendredi 28 février 2020.

Les masques seront aussi remis aux médecins généralistes, la semaine du 2 mars 2020, pour la prise en charge de patients suspectés d'être porteur du Coronavirus COVID-19. Cette mise à disposition sera réalisée via les pharmacies à l'aide d'un bon de retrait fourni par la caisse nationale d'assurance maladie.

Numéros Utiles

Un numéro vert répond à vos questions sur le Coronavirus COVID-19 en permanence, 24h/24 et 7j/7 : [0 800 130 000](tel:0800130000).

Attention, la plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux, si vous présentez des signes d'infections respiratoires dans les 14 jours suivant votre retour de Chine (Chine continentale, Hongkong, Macao), de Singapour, de Corée du Sud, d'Iran ou des régions de Lombardie et de Vénétie en Italie, il faut [contacter le 15](#).